Amonis

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Equity Europe
Un compartiment de la SICAV autogérée Amonis SA
Classe d'actions institutionnelle (BE0947947637)

Objectifs et politique d'investissement

Ce fonds a pour but principal d'investir dans des actions cotées d'entreprises européennes. Tous les secteurs peuvent être explorés.
Pour plus d'informations sur l'intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement, veuillez-vous référer au prospectus.

Benchmark: MSCI Europe large cap total return index.

Le fonds est géré passivement. L'objectif du fonds est de répliquer physiquement les positions dans le benchmark dans un certain nombre de limites, dont celles résultant de la pondération en petites positions. En cas de modifications dans la composition de l'indice, des futures temporaires peuvent être utilisés pour refléter les modifications dans le portefeuille et ce, afin de gérer l'impact éventuel de la modification de l'indice sur le prix des titres à l'achat. Les frais de transaction résultant de modifications de l'indice peuvent entraîner un écart limité supplémentaire. La « tracking error » vise un maximum de 0,5 % sur les périodes inférieures.

Tous les produits du fonds sont réinvestis.

Les actifs de ce portefeuille ne sont pas exclusivement libellés en euro. Les variations et les cours de change ne sont pas couverts. Des contrats spot et de change à terme ne sont utilisés qu'en rapport avec les transactions du portefeuille.
Les futures sur taux d'intérêt et sur les indices d'actions peuvent être utilisés en vue de réaliser les objectifs d'investissement du compartiment. Aucun impact matériel n'est à craindre par rapport à la classe de risque du fonds. Les frais de transaction sont déduits de la valeur des actifs du fonds.
Chaque jour, tout investisseur peut demander à l'OPCVM le rachat de ses parts dans ce fonds, selon les modalités prescrites par le prospectus.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à 10 ans.
La classe d'actions institutionnelle est accessible aux investisseurs institutionnels et professionnels qui investissent dans le fonds à concurrence d'au moins 50 000 euros.

Profil de risque et de rendement

←Risque faible Rendement potentiellement plus faible						Risque élevé→ Rendement potentiellement plus élevé
1	2	3	4	**5**	6	7

Cet indicateur de risque et de rendement montre la volatilité historique du fonds sur une période de 5 ans.
Les données historiques utilisées dans le calcul de l'indicateur ne constituent pas toujours une indication fiable de la catégorie de risque à venir.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.
La catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un tel investissement est dépourvu de tout risque.
Malgré son exposition aux marchés d'actions, ce fonds se situe dans la catégorie 5, ce qui indique que la valeur du fonds peut fluctuer de façon extrême.
L'indicateur montre que cet investissement risque d'offrir un rendement positif ou négatif, c'est-à-dire que la valeur des parts bénéficiaires peut augmenter ou baisser à la suite des fluctuations du marché et de la liquidité des actifs sous-jacents. En outre, il est possible que la totalité du capital investi ne puisse être conservée.

Les risques suivants représentent autant d'autres risques cruciaux, insuffisamment reflétés dans l'indicateur de risque et de rendement :

Risque de change ou de valeur : risque que la valeur en euro d'un actif soit influencée par des variations de taux de change. Ce risque existe parce que le compartiment peut investir en partie dans des actifs libellés dans une autre devise que l'euro.
Le risque de durabilité : risque que la valeur d'un investissement puisse diminuer en raison de critères ESG.

Frais

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

	Classe d'actions institutionnelle
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,60%
Frais de sortie	1,00%
Frais de changement de compartiment	1,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courantes	0,62%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,00%

- Les frais d'entrée, de sortie et de changement de compartiment représentent des valeurs maximales. Les pourcentages dépendent du montant alloué à la classe d'actions. Dans certains cas, il se peut que vous deviez payer moins de frais. Votre conseiller financier ou distributeur peut calculer les frais réels d'entrée et de sortie. L'indemnité de 1% est due en cas de sortie ou de changement de compartiment, à concurrence de plus de 5 000 000 d'euros. Ce montant est négociable si l'investisseur en informe l'institution chargée du service financier au moins 5 jours ouvrables bancaires avant le dépôt de la demande de remboursement ou de changement de compartiment (avec mention spécifique de la date de dépôt de la demande et du montant concerné).
- La valeur des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clôturé au 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre et ne tient pas compte des frais de transaction.
- Pour de plus amples informations sur les frais et leur mode de calcul, veuillez consulter le prospectus d'émission.

Performances passées

Classe d'actions institutionnelle

Le graphique montre les performances passées de la classe d'actions institutionnelle du fonds. L'investissement dans cette classe d'actifs a débuté le 28/12/2007.
Le benchmark actuel : MSCI Europe large cap total return index.

Les rendements ci-dessus tiennent compte des frais, provisions et indemnités, à l'exception des taxes et frais de sortie. Les rendements sont calculés en euro. Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour les rendements à venir.

Informations pratiques

- Dépositaire : J.P. Morgan
- Service financier : CACEIS Bank, Belgium Branch (Avenue du Port 86C bte 320, 1000 Bruxelles), e-mail : registar.be@caceis.com.
- Distributeur : Amonis SA par son agent Amonis SRL (rue du Noyer 262, 1030 Bruxelles), e-mail : info@amonis.be. De plus amples informations concernant ce fonds (prospectus, statuts, rapports annuels, etc.) sont disponibles gratuitement, sur simple demande, via info@amonis.be ou via registrar.be@caceis.com. Ces informations sont rédigées en français et en néerlandais.
- La politique de rémunération est décrite dans le prospectus publié sur le site www.amonis.be. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.
- Les dernières VNI peuvent être consultées sur le site Internet www.amonis.be ou www.beama.be.
- Amonis est une Société publique d'Investissement à Capital variable de droit belge, dont les investissements répondent aux conditions de la directive 2009/65/EG.
- Ce fonds est soumis à la législation fiscale belge, laquelle peut exercer une influence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend des conditions individuelles de chaque investisseur, lesquelles peuvent varier. Pour plus de détails, adressez-vous à votre conseiller.
- Vous avez le droit de transférer votre investissement dans les parts d'un compartiment vers un autre compartiment, à concurrence d'un montant équivalent. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le prospectus.
- Le présent document, qui contient les informations clés pour l'investisseur, décrit un compartiment précis (Equity Europe) de la SICAV Amonis, tandis que le prospectus et les rapports périodiques traitent de l'ensemble des compartiments de la SICAV. L'actif et le passif des différents compartiments sont distincts. L'investisseur peut passer d'un compartiment à l'autre, à condition de s'acquitter des frais de sortie et de la commission d'entrée. Des informations sur les autres compartiments sont disponibles dans le prospectus.

La responsabilité d'Amonis SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus d'Amonis SA. Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par la FSMA. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/07/2022. Les risques du fonds sont réévalués sur une base trimestrielle, ainsi que dès que cela s'avère nécessaire.